

Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés

Conditions d'admissibilité

- Résider au Québec à la fin de l'année pour laquelle une demande est faite.
- Avoir 70 ans ou plus, **peu importe le niveau d'autonomie**.

Exemples de services admissibles

- ✓ Entretien ménager
- ✓ Préparation des repas
- ✓ Grand ménage
- ✓ Soins d'hygiène
- ✓ Aide à la personne
- ✓ Entretien saisonnier



Calcul simplifié du crédit d'impôt

Pour un revenu familial inférieur à **72 465 \$**



Situation	Crédit d'impôt	Dépenses admissibles maximales par année
Personne seule autonome	40 % des dépenses admissibles en 2025	19 500 \$
Personne seule non autonome		25 500 \$
Couple de personnes autonomes		39 000 \$
Couple : une personne autonome et une personne non autonome		45 000 \$
Couple de personnes non autonomes		51 000 \$

Pour un revenu familial supérieur à **72 465 \$**, le montant du crédit est diminué en fonction des revenus.

Versements anticipés



Il est possible de demander des versements anticipés du crédit d'impôt avant la production de la déclaration de revenus.

- Ceux-ci sont versés **chaque mois ou sur demande** pour aider la personne aînée à payer les services reçus.
- Le montant des versements est déterminé selon le revenu de l'année précédente.

Comment demander les versements anticipés?

- Au moyen de nos services en ligne, accessibles dans l'espace en ligne sécurisé Mon dossier
- Au moyen du *formulaire Demande de versements anticipés – Services occasionnels – Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés (TPZ-1029.MD.9)*
- Les factures doivent être jointes à la demande, et l'inscription au dépôt direct est obligatoire.

Déclaration de revenus

La personne aînée recevra un relevé 19, sur lequel figurera le montant total des versements anticipés.

Ce relevé l'aidera à remplir sa déclaration de revenus (ligne 441).

Les renseignements fournis dans ce document ne constituent pas une interprétation juridique des dispositions de la Loi sur les impôts ni d'aucune autre loi. L'information qui y est présentée est de nature générale et est à jour en date de la présente.

Informations utiles



- Pour tous les détails, consultez revenuquebec.ca/maintien-domicile ou scannez le code QR ci-contre.
- Pour de l'information sur les autres crédits pouvant être demandés en fonction de l'âge et de la situation, consultez la page [Personne âgée de 60 ans ou plus \(personne aînée\)](#).

- Pour joindre notre service à la clientèle : **Québec** 418 266-1016 **Montréal** 514 940-1481 **Ailleurs (sans frais)** 1 855 291-6467

